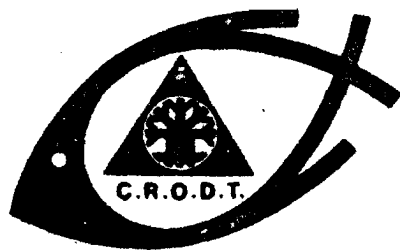


QUAND LES DIOLA SE TOURNENT
VERS LA PECHE

B. CLERES



CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR - TIAROYE

*** INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES ***

ARCHIVE

N° 135

FEVRIER 1985

QUAND LES DIOLA SE TOURNENT.
VERS LA PECHE

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1. LES DIOLA ET LA BASSE CASAMANCE.

- 1.1. Les diola et l'environnement humain
- 1.2. La basse casamance : les milieux naturels

2. LA PECHE EN BASSE CASAMANCE : UNE ACTIVITE SECONDAIRE POUR LES DIOLA

- 2.1. Le diola est avant tout agriculteur
- 2.2. La pêche est avant tout pratiquée par des populations allogènes

3. LES DIOLA S'INTERESSENT DE PLUS EN PLUS A LA PECHE

- 3.1. Plusieurs facteurs incitent les diola à se tourner à la pêche
- 3.2. L'intérêt pour la pêche a pris des aspects différents

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

QUAND LES DIOLA SE TOURNENT VERS LA PECHE

par

Bernard LLERES^(*)

INTRODUCTION

Le pays diola, qui correspond en gros, à la Basse Casamance, offre des eaux riches en poissons et crustacés ; la population traditionnellement tournée vers l'agriculture, porte un intérêt croissant aux activités halieutiques.

Les succès et les échecs de quelques expériences en cours mettent en évidence les facultés d'adaptation d'un groupe humain à un environnement économique en pleine mutation, mais aussi les difficultés du processus de reconversion et les obstacles gênant l'accès à un secteur d'activité qui est entre les mains d'étrangers à la région.

1 . LES DIOLA ET LA BASSE CASAMANCE

1.1. LES DIOLA ET L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

En 1981, 265 000 diola étaient recensés au Sénégal, soit 5,39 % de la population nationale (Situation Economique du Sénégal 1981). Si quelques individus choisirent de migrer vers les grandes villes du pays et en particulier vers la capitale, le plus grand nombre est demeuré en Basse Casamance. Là, ils côtoient de petits groupes ethniques, soit installés depuis des temps très lointains (les baïnouks : premiers occupants de la région ?), soit originaires de Guinée Bissau comme les mandjack, les mankagn ou les balantes. Ces groupes occupent des territoires restreints et ne dépassent jamais 20 000 individus (Atlas National du Sénégal). Vers l'Est, en direction de la Moyenne Casamance, les diola entrent en contact avec les populations manding.

Conscients de former une communauté originale, les diola eux-mêmes

(*) Professeur agrégé de Géographie
Conseiller pédagogique au Ministère de l'Education Nationale Dakar
SENEGAL

Conscients de former une communauté originale, les diola eux-mêmes distinguent, à l'intérieur de leur monde, des entités différentes ; chacune d'elles correspond à une région déterminée (dyiwat des environs de Diembéring, floup et cassa autour du village d'Oussouye, bliss et karone près de Kafountine et de Diouloulou, les djougout à l'Ouest de Bignona...) (L.V. THOMAS 1959) ; chacune possède ses traditions, son dialecte.

1.2. LA BASSE CASAMANCE : LES MILIEUX NATURELS

Le pays diola, l'Ouest de la Casamance, est un ancien golfe nouakchottien, séparé de la mer par des cordons littoraux, progressivement comblé par des alluvions fluviales et marines. C'est actuellement un espace amphibie où un réseau complexe de bras d'eau isole des marécages et des lambeaux de terre ferme (grès argileux, calcaires marneux et sables de l'oligo-miocène).

Le cours du Fleuve Casamance, orienté Est-Ouest, constitue l'axe principal du réseau hydrographique. Le "fleuve", dont les rives ne sont séparées que par 500-600 m au niveau de Ziguinchor, s'élargit progressivement vers l'aval, il atteint 4 à 5 Kms à une dizaine de kilomètres de la mer, puis se rétrécit à l'embouchure elle-même (2 kms). La profondeur du chenal central varie entre 20 et 5 m (près de Ziguinchor elle dépasse 10 m). Le "cours d'eau" est encombré de nombreux bancs sableux dont certains émergent à marée basse.

Tout au long de l'année le phénomène de marée se fait sentir bien en amont de la capitale casamançaise, il détermine des courants rapides (0,5 à 2,7 noeuds) (Lhomme, 1978). En effet, l'écoulement continental est très réduit à 70-80 kilomètres de la mer la salinité peut atteindre 40 ‰ à la fin de la saison sèche et ne descend que très rarement au dessous de 5 ‰. (fin de l'hivernage).

De part et d'autre de cet axe, une infinité de chenaux dont la largeur varie de quelques mètres à quelques centaines de mètres, insinuent leurs ramifications à l'intérieur des vasières et entourent de multiples îles ou îlots. Ces chenaux dont la profondeur ne dépasse guère 5 mètres, appelés "bolons" ou "mari-gots", permettent la circulation des pirogues à travers toute la Casamance. Les berges de ces chenaux sont colonisées par la mangrove (Rhizophora, dont les racines en échasse gagnent du terrain sur l'élément liquide, Avicenia, à l'arrière, croissent sur des vasières vives). A l'intérieur, les "tannes" submergés pendant la saison des pluies, offrent le reste du temps des sols nus, salés et stériles, soumis à la diflation éolienne. Les "tannes" les plus anciens peuvent être colonisés par une végétation herbacée et portent des rizières.

1.2.1. La Côte

Un Océan en général calme baigne le littoral casamançais ; quelques houles du Sud-Ouest, une petite mer du vent (vagues peu hautes mais à faible longueur d'onde), des grains pendant l'hivernage, peuvent venir gêner la navigation en mer mais aussi dans l'estuaire.

La ligne du rivage Atlantique, assez régulière, présente des aspects variés :

- au Nord de l'embouchure, côte basse sableuse, rectiligne sur plusieurs dizaines de kilomètres, bordée vers l'intérieur par un cordon de dunes plus ou moins fixées.
- au Sud, tracé général plus ondulé ; une série de caps, où affleure la cuirasse ferrugineuse, sépare de larges anses orientées au Sud Ouest ; au fond de ces anses une plage soulevée surplombe de quelques centimètres (50 à 100 cm) la plage actuelle battue par les vagues ; vers l'intérieur le talus parfois abrupt d'une falaise morte (10 à 15 m de dénivellation), taillée dans du matériel sablo-argileux d'âge pliocène ou quaternaire, peut par endroits gêner l'accès à la mer.

1.2.2. Le milieu biologique

Les eaux intérieures et celles de l'océan, de part et d'autre de l'embouchure s'avèrent riches en poissons et en crustacés (crevette, langouste). Parmi les principales espèces capturées on peut retenir : l'Ethmalose (*Ethmalosa dorsalis* ; *ouloff* : *cobo*) qui vit sur la frange côtière durant l'hivernage et remonte l'estuaire à la saison sèche ; le Mulet (*Mugil spp*) que l'on trouve jusque dans les marigots les moins profonds ; le silure ou Machoiron (*Arius*) ; la carpe blanche (*Pomadasys jubelini*), la sole langue, la grande carangue (*Caranx carangus*). Les requins, les capitaines et les barracudas représentent les plus grosses espèces, capturées essentiellement en mer, dans le cours de la Casamance et dans les plus grands bolons. Les langoustes sont pêchées dans les eaux océaniques immédiatement côtières. La crevette (*Penaeus duorum*) autrefois abondante dans le fleuve et les chenaux, a fait l'objet depuis 10 à 15 ans de prises importantes.

1.2.3. La végétation et l'évolution climatique

Dans l'espace amphibie, déjà décrit, les zones les plus élevées sont occupées par une forêt plus ou moins dense correspondant à un climat tropical où la saison sèche dure 7 à 8 mois.

Ziguinchor reçoit en moyenne 1 550 mm de pluie par an, tombant entre le mois de juin et le mois d'octobre, avec maximum en août. Mais, depuis 15 ans, la pluviosité de la région a considérablement baissé ; de 1968 à 1982 les précipitations annuelles n'ont jamais atteint les 1 550 mm. (période de sécheresse cyclique ou assèchement du climat ?) fig. 1).

Cette diminution des précipitations entraîne une baisse du niveau des nappes phréatiques (le niveau est passé de quelques mètres à plus de 17 mètres à l'Ouest de la capitale casamançaise, handicape énormément l'activité agricole et augmente la salinité des bolons et du fleuve augmentation de 15 % dans les dernières années (LE RESTE L., comm. pers.).

Il est donc possible, sans rentrer dans les détails, de distinguer deux milieux aquatiques s'offrant à l'activité des populations de pêcheurs :

- les eaux calmes et peu profondes des bolons et des marigots, où la pêche aux petites espèces et aux crustacés peut s'effectuer à pied ou à l'aide de frêles esquifs.

- les espèces marines et l'estuaire où le clapot, les vagues, voire la houle exigent des embarcations stables et une certaine maîtrise des techniques de navigation ; à côté des petites espèces, des poissons de grande taille fréquentent ces eaux.

Mais jusqu'à nos jours, les populations diola n'exploitent que très partiellement ces richesses halieutiques.

2. LA PÊCHE EN BASSE CASAMANÇE UNE ACTIVITÉ SECONDAIRE POUR LES DIOLA

2.1. LE DIOLA EST AVANT TOUT AGRICULTEUR

Il maîtrise parfaitement les techniques de la riziculture, le riz constituant la base de son alimentation ; les hommes consacrent une partie de leur temps à la récolte du vin de palme ; l'élevage peu développé ne concerne que les porcins, les caprins et quelques bovins, dans la vie courante la consommation de viande est faible. Le maraîchage près des centres urbains la cul-

ture de l'arachide fournissent des denrées commercialisées. L'artisanat (vanerie ; poterie cassa à Edioungou près d'Oussouye) procure les objets de première nécessité.

Pour pallier à la faible consommation de viande, le poisson frais ou séché constitue un appoint alimentaire non négligeable (1). Pourtant, traditionnellement, les habitants de la région ne pêchent que durant leurs "temps" libres pour satisfaire les besoins du moment et de la famille". (THOMAS L.V., 1957).

Seuls les bliss-karone et les diola de Pointe St George, pouvaient pendant la morte saison agricole faire un véritable commerce du poisson frais ou séché, pour se procurer de l'argent liquide (THOMAS L.V., 1957).

Alors que dans le Cap-Vert et sur la Petite Côte, la pêche est encore parfois une activité collective ("sociétés" de pêcheurs utilisant la senne de plage). Ici, jusqu'à une époque récente, elle a conservé une forme surtout individuelle, les pêcheurs ne s'éloignant jamais beaucoup du village. Cependant là encore, THOMAS relève le cas de bliss-karone chez lesquels "la pêche peut donner lieu à de véritables migrations saisonnières"... "des familles entières" dans les années 1950, "allaient s'installer assez loin de leur village, pour une durée de deux ou trois semaines, durant la saison sèche". Les femmes pratiquaient la cueillette des huîtres (fixées sur les racines des palétuviers) pendant que les hommes s'adonnaient à la pêche proprement dite.

Les instruments utilisés par les diverses populations manifestaient et manifestent encore, une remarquable adaptation aux conditions du milieu : faible profondeur des marigots, courants de flux et de reflux, variations de niveau liés au phénomène de la marée.

L'abondance du poisson dans les petits bolons ne rendait pas nécessaire des sorties lointaines et périlleuses dans l'estuaire ou en mer. Jusqu'à une époque récente les diola n'ont pas ressenti le besoin d'affronter des éléments hostiles.

La pêche traditionnelle se pratique à pied ou à l'aide d'une pirogue monoxyle taillée dans un tronc d'arbre (en général dans un fromager) par les habitants du village et parfois par les laobé (artisans spécialisés dans le travail du bois). Cette embarcation toute simple, d'un prix modeste (50 à 60 000 CFA en 1983) s'avère bien suffisante pour naviguer sur les eaux calmes, proches du village.

Louis Vincent THOMAS (1957, 1959) décrit les techniques et les instruments employés ; il distingue plusieurs types de pêches :

- la pêche au harpon déjà en voie de disparition dans les années 1950.
- la pêche à la ligne, surtout pratiquée par les enfants
- la pêche au filet ; les diola se servent

- . de l'épervier lancé par un individu à pied ou en pirogue
- . d'un filet manié par plusieurs hommes à partir d'une pirogue ;

ce filet porte des noms différents suivant la région (Huteng à Pointe St-George, Hubanen chez le floup, Sisok chez le bayot). Il a une forme rectangulaire, "il est maintenu entre deux pieux qui se prolongent sur les côtés par des filets latéraux triangulaires se terminant par deux cordes", au centre de l'engin un appât attire la proie. Pour capturer le poisson, les hommes installés dans l'embarcation ferment les filets latéraux en tirant sur les cordes.

(1) Estimations de la consommation par habitant et par an en 1978 -
 Cap-Vert 45,9 kg
 Casamance 9,1 kg
 Source : plan d'action de la pêche sénégalaise 2è phase.

. d'un filet individuel rattaché à deux bois parallèles que l'on "plonge dans l'eau et retire en rapprochant les piquets latéraux" (appelé Hunabum à Pointe St-George, Ekin chez le bayot).

- la pêche au panier et à la nasse :

. le panier (appelé Esuh à Pointe St-George et chez les bliss-karone, Kayeg en floup, Esay en bayot), confectionné en fibre de rônier, de forme tronconique, ouvert en haut et en bas, il est simplement posé sur le fond ; le pêcheur se saisit de la proie en passant la main par l'ouverture supérieure.

. la nasse (Hunum à Pointe St-George, Hukulem en floup, Eyônhye en bayot) fabriquée avec la même fibre que le panier, de forme allongée elle présente une seule ouverture à l'une des extrémités ; le pêcheur pose l'engin sur le fond, l'ouverture tournée dans le sens du courant.

- la pêche à l'aide de barrages fixes ; ces barrages qui ont de formes variées peuvent être édifiés à l'aide de baguettes de bambou de 1,5 à 2 m de hauteur réunies par des ficelles de rônier ou bien "à l'aide de pieux fichés dans le fond, les uns au contact des autres". Le poisson qui pénètre dans les chicanes du barrage se trouve pris au piège lorsque le niveau de l'eau baisse, à marée descendante (Bouil à Pointe St-George, Boupagabou dans la région de Bignona).

Ces diverses techniques, dont certaines encore utilisées, ne permettent pas de prises massives, mais, tout en satisfaisant les besoins alimentaires, elles ont le mérite de ne pas appauvrir la faune aquatique.

Depuis quelques années, plusieurs faits ont incité ou obligé les diola à se tourner vers une pêche plus "efficace", ; pêche largement pratiquée par des populations venues du Nord occupant un "vide" laissé par les autochtones.

2.2. LA PECHE EST SURTOUT PRATIQUEE PAR DES POPULATIONS ALLOGENES

2.2.1. Les grandes migrations de pêcheurs touchent cependant peu la Casamance

Les déplacements de populations de pêcheurs, à la recherche d'eaux poissonneuses et de bonnes conditions d'écoulement des produits, constitue une des caractéristiques de la pêche artisanale sénégalaise. Mais la Casamance se trouve à l'écart de ces grandes migrations atteignant leur point culminant au coeur de la saison sèche.

L'étude des mouvements de pirogues au mois d'avril 1982 (voir carte figure n° 2) donne une idée de l'ampleur des migrations et de la place marginale occupée par les régions méridionales du pays (1).

St-Louis (950 pirogues guet ndariennes), la Petite Côte (260 pirogues sérère et lébou) et le Sine Saloum (environ 96 pirogues niominka) fournissent les contingents de migrants les plus conséquents.

Les embarcations se dirigent vers Kayar (qui reçoit plus de 39 % des pirogues migrantes) vers le Cap-Vert (13,4 % des pirogues migrantes), vers Mbour et Joal (30,9 % des effectifs migrants pour les deux centres) ; la Casamance n'accueille que 6,9 % des embarcations effectuant un déplacement au mois d'avril.

2.2.2. Dans le pays diola plusieurs ethnies allogènes s'adonnent à la pêche

- Toucouleur : Un certain nombre de pêcheurs venus du fleuve Sénégal, des walo-walo (bas fleuve) et des cubalbé (tioubalo du cours moyen) appartenant à

(1) Source SOCECO-PECHART. Recensements de la pêche artisanale maritime au Sénégal. CRODT.

l'ethnie toucouleur, se sont installés à demeure à Ziguinchor et à Goudomp, à quelques kilomètres en amont de la capitale casamançaise. Madame Van Chi BONNARDEL estime à plus de 3000 le nombre des pêcheurs toucouleur établis dans la région (Van Chi BONNARDEL : rapport n° 1 du Plan d'Action de la Pêche Sénégalaise ; caractéristiques ethniques et socio-économiques des populations de pêcheurs du littoral sénégalais).

Les premiers arrivés, dans les années 1949-1950, étaient des saisonniers s'adonnant à la capture des crocodiles ; en 1957 ils se mirent à pêcher l'ethmalose (cobo) et le mullet, puis se fixèrent près des lieux de pêche (au début des années 60 à Goudomp).

A partir de l'installation, par un expatrié d'origine italienne (M. Franzéri), d'une usine de traitement de la crevette en 1963 (entreprise Capcrus devenue par la suite Amerger), ils s'intéressèrent à la capture de ce crustacé. La pêche à la crevette (autrefois négligée) devenait une activité rémunératrice. Actuellement les pêcheurs originaires du Sénégal septentrional demeurent les principaux pourvoyeurs de la S.E.F.C.A.(2) : société d'économie mixte qui fournit la matière première aux usines Amerger-Crustavif (60 % des quotas) et Sosechal (40 % des quotas).

Quelques conflits émaillent les relations entre autochtones et toucouleurs ; les premiers reprochant aux seconds de pratiquer leur art de manière inconsidérée et d'épuiser les richesses halieutiques (dans la région de Goudomp, des sennes de plage de plus d'un kilomètre de long permettent de barrer entièrement le fleuve).

- Niominka : Si quelques sérères niominka se sont fixés à demeure à Ziguinchor (20 à 25 pirogues), à Boudiédiette (10 pirogues) et à Elinkine (10 pirogues) (chiffres fournis par les pêcheurs), la plupart d'entre eux ne passent que quelques mois par an en Casamance ; ils arrivent en septembre-octobre et repartent en juin-juillet, au début de la saison des pluies pour se livrer à l'agriculture.

Ils s'installent de préférence sur le bord du fleuve ou des grands bolons, vivants dans des huttes de paille qui constituent un habitat temporaire. Deux .

(2) Principaux actionnaires de la S.E.F.C.A. en 1983

- Sosechal	: 470 actions
- Amerger	: 450 actions
- Assemblée régionale (administration)	: 425 actions
- Union régionale des coopératives de pêche	: 300 actions
- Crustavif	: 205 actions
- Municipalité de Ziguinchor	: 200 "
- 1 individu privé E.C.	: 100 "
- L. Franzéri	: 25 "
- 1 individu privé F.G.	: 15 "
- 1 " " M.D.	: 5
- 1 " " M.R.	: 5

(Sources : archives Amerger)

charpentiers niominka, louant un logement en ville exercent leur métier à Ziguinchor du mois de Janvier au mois de juin ; le bois de la forêt casamançaise fournissant la matière première pour la construction des pirogues.

Le tableau 1 et le croquis n° 3 indiquent les principaux centres recevant les saisonniers niominka (la détermination des pirogues par centre présente de sérieuses difficultés, les chiffres fournis par les pêcheurs eux-mêmes et re-produits ici engageant à la plus grande prudence).

Les niominka pêchent essentiellement au filet dormant ; une petite ; une petite partie de la production est vendue en frais, l'autre partie est transformée sur place (fermenté-salé-sèché pour les silures (guedj), salé sèché pour les mulets) avant d'être commercialisée.

- Pêcheurs de la Petite Côte et pêcheurs Saint-Louisiens

A la différence de leurs confrères du Sine-Saloum, les sérère de la Petite Côte, les lébou et les Saint-Louisiens installent de préférence leurs campements sur le littoral atlantique : à Abène, Kafountine, Diembéring et Cap Skirring, le centre de loin le plus important étant Kafountine : 45 pirogues migrantes durant la saison sèche l'année 1982-1983 pour 23 pirogues locales (chiffres pêcheurs).

Sur les 112 pirogues migrantes en 1982-1983, 77 seraient de Saint-Louis, 12 de Nianing, 8 de Ngaparou, 7 de Ouakam, 8 de Yenne (une fois de plus ces chiffres doivent être accueillis avec la plus grande prudence).

La pêche pratiquée par ces ethnies, au large des côtes casamançaises s'effectue surtout au filet dormant. Les lieux d'installation des sérère des lébou et des Saint-Louisiens s'explique par la proximité des fonds de pêche, par la présence des villages diola et, de plus en plus par possibilités d'écoulement de la production.

Il est difficile de savoir avec précision à quelle époque ces groupes ont effectué leurs premières campagnes en Casamance, mais les mouvements migratoires vers cette région semblent assez anciens ; en 1908, Gruvel indique que les pirogues Saint-Louisiens se rendent "jusqu'en Casamance, d'où (elles) reviennent, soit en se faisant remorquer par un vapeur, soit le plus souvent en état hissées à bord" (GRUVEL 1908).

Les profits réalisés par les pêcheurs "nordistes" ont contribué à accroître l'intérêt des diola pour la pêche.

3. LES DIOLA S'INTERESSENT

DE PLUS EN PLUS A LA PECHE

3.1. PLUSIEURS FACTEURS INCITENT LES DIOLA A SE TOURNER VERS LA PECHE

A côté de l'exemple donné par les ethnies venues du nord, un certain nombre d'éléments encouragèrent les diola à rompre avec la tradition et à adopter de nouvelles techniques de pêche.

Parmi ces éléments il faut d'abord relever les difficultés de l'agriculture, liées à une succession d'années à faible pluviosité ; parallèlement le poisson dans les bolons devient de moins en moins abondant et la pêche traditionnelle de moins en moins fructueuse ; de plus les espèces capturées (mulets) ont une valeur marchande relativement faible.

La pêche, telle que la pratiquent les migrants, apparaît comme un moyen d'accroître les revenus et de se procurer de l'argent à un moment où les possibilités d'écoulement des produits, de commercialisation se multiplient.

Nous avons vu le rôle stimulant sur la pêche à la crevette joué, dans les années 1960, par l'ouverture des usines de traitement de ce crustacé.

Depuis une dizaine d'années, l'écoulement de la production de poisson a été favorisé par l'amélioration du réseau routier, des relations avec le nord du pays et par l'implantation, à Ziguinchor, sur le littoral, d'infrastructures touristiques consommatrices de produits de la mer.

L'amélioration récente du réseau de communications est lié, entre autre, à la construction des tronçons de routes asphaltées Ziguinchor-Oussouye puis Oussouye-Cap Skirring (1980-1981) supprimant les contraintes d'un bac,

- au dallage de la route traversant les marécages au Nord de Ziguinchor
- à l'édification d'une bonne piste en latérite entre Diouloulou et Kafountine (1982).

La capitale casamançaise et surtout le littoral atlantique virent s'ouvrir à partir des années 1970, un certain nombre d'hôtels accueillant une clientèle internationale : Hôtel la Paillote (le plus ancien), Club Méditerranée à Cap Skirring (ouverture en 1973), Hôtel Kabrousse (1976), Hôtel Emitaï (1982). La saison touristique s'étend du mois de novembre au mois d'avril ; c'est à dire qu'elle correspond à la période où les diverses populations se consacrent à la pêche. Les hôtels de la côte se ravitaillent, en grande partie, directement auprès des pêcheurs installés dans la région. L'achat s'effectue soit à Boudiédiette (ancien bac), soit sur la plage même à proximité des établissements. Les quantités de poissons et de crustacés vendus ainsi, à un prix rémunérateur, s'avèrent considérables. En saison touristique, l'hôtel Kabrousse achète, par mois, environ 3000 kg de poissons et 600 kg de langoustes aux pêcheurs ; l'hôtel la Paillote 600 kg de poissons et 300-400 kg de langoustes. On peut estimer que, de novembre à avril, ce sont 50 tonnes de poissons et 10 à 11 tonnes de langoustes, qui passent ainsi, directement des mains du producteur aux mains des hôteliers. Les espèces les plus demandées aux pêcheurs sont les capitaines, les brochets et les soles (les rougets proviennent souvent de Dakar). La SEFCA de Ziguinchor fournit les crevettes (1), le Club Méditerranée achète ces crustacés à Dakar. Pour assurer la régularité de ses approvisionnements, l'Hôtel Kabrousse a essayé de s'attacher un certain nombre de pêcheurs en leur fournissant des filets, mais l'expérience semble avoir tourné court.

Donc, attirés par l'appât du gain, un certain nombre de diola se sont tournés vers la pratique de la pêche, l'intérêt pour ce nouvel art a pris des formes différentes.

3.2. L'INTERET POUR LA PECHE A PRIS DES ASPECTS DIFFERENTS

3.2.1. Les solutions familiales ou individuelles

Traditionnellement certaines familles diola possèdent 1 à 2 pirogues monoxyles avec lesquelles elles s'adonnent à la pêche dans les bolons, mais dont l'utilisation dans l'estuaire et a fortiori en mer est pour le moins hasardeuse.

Pour quelques individus la pêche est devenue l'activité dominante. C'est le cas pour M.D. fils d'agriculteur, qui, dès 1962 décide de s'adonner à ce métier, et s'embauche comme apprenti auprès des sérère niominka.

Durant l'hivernage, il pratique encore l'agriculture dans son village d'origine près de Tendouk (sur la rive droite de la Casamance) ; à ses moments perdus il pêche et vend ses prises à un "bana bana" diola ; l'argent ainsi obtenu lui permet d'acheter des bobines de fil nylon et des piles électriques.

La pêche devient son activité unique pendant la saison sèche ; il s'installe alors à Kagnout (sur la rive gauche de l'estuaire). Deux pirogues monoxyles à rame, deux filets dormants (à mailles de 25 mm) de 150 m de long, constituent l'essentiel de son matériel.

(1) Enquête sur place.

Accompagné d'un jeune homme, qui "apprend le métier" il part tous les soirs vers 17h (sauf le vendredi car M.D. est diola musulman) et passe la nuit dans les bolons ou, par temps calme, dans l'estuaire. Le filet tendu, on bat l'eau à coups de rame pour effrayer le poisson qui vient se prendre dans les mailles. Les mulets, parfois les capitaines, ainsi capturés sont échangés contre du riz. Les mareyeurs ne viennent pas jusqu'au village.

Quelques familles peu nombreuses ont acquis des pirogues de mer à éperon, adaptées aux conditions de navigation difficiles et ont adopté les techniques de pêche des campagnards, à Kafountine 7 pirogues de mer appartiennent à des villageois diola

Mais l'achat de ces pirogues et des moteurs nécessite la mobilisation de capitaux considérables dont les populations paysannes ne peuvent disposer (1). Même M.D. à Kagnout, qui pourtant s'est converti à la pêche depuis de nombreuses années, n'a jamais pu épargner pour acquérir une "grande pirogue" et une "machine" (moteur) ; il rejette catégoriquement l'éventualité d'une association avec d'autres personnes pour effectuer ces achats.

Actuellement la plupart des jeunes diola, s'intéressant à la pêche mais dépourvus de ressources, trouvent, durant la saison à s'employer auprès des campagnards "nordistes" ; ils fournissent une main d'oeuvre bon marché dans de nombreux centres de la région. A Ponta (Pointe Saint-George) 23 jeunes venus d'Oussouye travaillent en février 1984 pour les saisonniers niominka ; ils sont nourris et logés et, à la fin de la campagne, ils rentrent au village avec un maigre pécule versé à leur famille. Ils acquièrent les rudiments du métier, mais pour eux aussi posséder une pirogue motorisée fait partie du domaine du rêve.

Si les paysans sont dépourvus d'argent liquide, ce n'est pas le cas des membres de la petite et moyenne bourgeoisie diola, en particulier à Ziguinchor. Bien que totalement étrangers au monde de la pêche, ceux-ci voient dans cette activité un moyen de réaliser des profits rapides. C'est ainsi qu'une dizaine de résidents de la capitale casamançaise (petits fonctionnaires, membres des professions libérales, "homme politique") se sont lancés dans l'aventure. Ils ont commandé, chacun, une ou plusieurs pirogues aux charpentiers niominka installés sur les rives du fleuve ; ont acquis les instruments de pêche et ont confié le tout à des jeunes, peu fortunés originaires... du Sine Saloum. Théoriquement les prises doivent être divisées en deux parts : l'une servant à rémunérer les pêcheurs, l'autre allant au propriétaire de la pirogue et du matériel. En apparence l'aventure a surtout profité aux jeunes niominka ; le bailleur de fonds, incapable d'exercer un strict contrôle sur les activités de ses employés ne réalise pas les gains escomptés. En effet, il est parfois dit, sur les bords du fleuve, que tout le poisson capturé ne parvient pas toujours jusqu'au ponton de débarquement, une partie des prises serait vendue avant l'arrivée au port d'attache, pour le seul profit des travailleurs. Grâce à l'accord contracté les jeunes espèrent bien pouvoir s'installer à leur compte.

(1)

Prix d'une pirogue de mer en 1983
 6m 150 000 CFA
 8m 300 000 CFA
 16-18m 750 000 à 800 000 CFA
 Prix du moteur hors taxe en 1983
 40 ch 400 000 CFA
 25 ch 275 000 CFA
 8 ch 192 000 CFA

Prix d'un filet dormant : 35 à 45 000 CFA
 (Prix d'un kg de pain 110 CFA)
 (" d'un kg de viande 900 à 1000 CFA)
 (" d'un kg de sardinelle 30 à 35 CFA)

3.2.2. Les solutions "collectives"

Les diola, dans le développement d'une activité halieutique locale, se heurtent donc à un obstacle majeur : le manque de capitaux (dans une certaine mesure aussi à la concurrence d'individus maîtrisant déjà les techniques, venus d'autres régions du pays).

Pour franchir cet obstacle on a eu recours à la création d'associations de type coopératifs (groupements de pêcheurs) et à des bailleurs de fonds plus ou moins désintéressés (organisations confessionnelles ou internationales, pouvoirs publics). L'étude des péripéties de deux expériences (Caritas et Projet GOPEC), d'ampleur comparable, met en évidence les espoirs que l'on peut placer dans ce type d'entreprises, mais aussi leurs limites.

3.2.2.1. Première expérience : le "Projet Caritas" (1)

Le projet répond à un besoin et à la demande des populations diola ; le financement assuré par un organisme catholique américain (Catwell), avec participation du gouvernement des Etats-Unis, a pris la forme d'un prêt de 50 millions de CFA, remboursable à 100 %. Caritas Casamance en assure l'application.

En 1978 se constituent des groupements de 7 à 8 individus qui manifestent le souhait de bénéficier de ce prêt ; le crédit débloqué en 1980 (entre temps certains groupes s'étaient déjà disloqués) servit à l'achat du matériel : 180 filets à maille de 100 mm, 280 filets à maille de 80 mm, 100 filets à maille de 30 mm, des cordages, des flotteurs, 35 moteurs de 8 chevaux, 1 moteur de 25 chevaux, 1 pirogue en fibre de verre et 2 véhicules Peugeot 504 Diésel. Pour recevoir son quota de matériel, le groupe est tenu de posséder une pirogue de mer, capable de recevoir un moteur ; cette embarcation constitue l'apport initial des adhérents.

Pour préparer les volontaires à leurs tâches futures, le bureau responsable de l'entreprise organise divers stages. Les stages de mécanique, d'une durée de deux jours, se déroulent au Centre d'Assistance à la Motorisation des pirogues (C.A.M.P.) de Ziguinchor ; 2 à 3 individus par groupe peuvent s'initier à l'entretien des moteurs et à la conduite des pirogues motorisées. Un stage de gestion d'une journée permet d'acquérir des notions de comptabilité. Les candidats à l'obtention du matériel, souvent plus paysans que pêcheurs, ne sont pas très au fait des techniques halieutiques ; pour palier à cette lacune, ils ont la possibilité de se rendre à Goudomp, où ils reçoivent une formation aux pratiques de la pêche ; de plus un moniteur assiste les groupes qui en expriment le désir.

En Avril 1981, 25 groupes peuvent être entièrement équipés, à la fin de la même année, la première tranche du projet est réalisée à près de 90 % (voir carte localisation de groupements Caritas : Fig n° 4). Mais très rapidement des problèmes surgissent, le remboursement par les pêcheurs ne s'effectue pas au rythme prévu : le taux moyen de remboursement atteint 68 % en mai 1981 et à peine 52 % au mois de juin. En 1983, après avoir multiplié les avertissements et les mises en demeure, le bureau se voit obligé de reprendre le matériel aux mauvais payeurs (4 saisies pour le seul département de Bignona).

Donc, après trois ans de fonctionnement on ne peut pas dire que l'expérience soit un franc succès.

Une analyse des causes de ce demi échec devrait éviter de commettre, à l'avenir, un certain nombre d'erreurs.

(1) Source : - Rapport au bureau Caritas
- Enquête sur place.

Parmi les individus ayant offert leur candidature, quelques uns seulement étaient de vrais pêcheurs ; la plupart étaient avant tout des paysans qui maîtrisaient mal l'exercice de la pêche en mer et même dans l'estuaire ; les stages de formation, s'avèrent insuffisants.

- les responsables du projet ne prirent pas la précaution de vérifier que chaque groupe ait eu à sa disposition une pirogue de mer motorisable. Il apparut par la suite, mais trop tard, que le nombreuses équipes ne possédaient qu'une simple embarcation creusée dans un tronc d'arbre, incapable d'affronter les eaux agitées, ou, parfois point d'embarcation du tout. L'essentiel, pour les candidats, était d'obtenir le matériel, même si on ne pouvait, dans ces conditions l'utiliser efficacement.

- Ce matériel, que les pêcheurs les plus avisés avaient refusé, a pour ainsi dire été imposé ; il se révéla inadapté aux conditions du milieu. Les filets à maille de 80 mm ou de 100 mm permettent la prise de barracudas, de capitaines de grande taille, c'est-à-dire d'espèces vivant dans les eaux profondes de l'estuaire ou dans les eaux marines. Or la plupart des adhérents n'avaient ni les embarcations, ni sans doute le désir d'exercer leur activité dans des parages jugés dangereux. Les espèces fréquentant les eaux calmes des bolons (mulets) ne peuvent être capturés qu'avec des filets à petites mailles (maille de 25 ou de 30). Des pêcheurs réclamèrent de tels filets, ils n'en reçurent qu'une petite quantité. Mais était-il souhaitable de se limiter à la pêche aux petites espèces, de faible valeur marchande ? Au cours de réunions, le chef de secteur des pêches a insisté sur le fait que le matériel ne serait rentabilisé que si les participants au projet acceptaient de partir en campagne à quelque distance de leur domicile. Menacés de saisie, certains groupes, malgré leurs réticences, se virent vivement incités à se lancer sur les eaux océaniques.

Des difficultés apparurent aussi, très vite au niveau de l'écoulement de la production. Les débouchés, nous l'avons vu, ne manquent pas ; mais les centres de pêche se trouvèrent handicapés par leur enclavement (voir carte n° 4) et par l'insuffisance des moyens de transport pour le poisson frais ; de plus les diola ont une mauvaise connaissance des circuits de distribution souvent entre les mains de personnes non originaires de la région. Le poisson non écoulé en frais peut-être séché sur place, mais les responsables du projet constatèrent que certains groupes maîtrisaient mal des techniques de transformation.

- Les délais de remboursement, enfin se sont révélés trop courts ; en effet les diola, demeurés "paysans pêcheurs", délaissent les activités halieutiques durant l'hivernage, pour se consacrer à l'agriculture si bien qu'en réalité, pour de nombreux groupes, la saison de pêche ne dure que 4 mois, alors que la totalité du remboursement, lui, doit s'effectuer au minimum sur 9 mois (délai accordé en 1980 et peut-être modifié depuis) ; le contrat stipule que "le remboursement pourra être suspendu pendant une période qui n'excèdera pas 3 mois".

Cet exemple met en évidence les difficultés, qu'un groupe de paysans éprouve pour se lancer efficacement dans une activité nouvelle.

Le deuxième projet offert aux diola a réussi à éviter certaines erreurs commises ici.

(1) Sources : enquête auprès du groupe de pêcheur de Kafountine et communication de la direction du GOPEC à Dakar.

3.2.2.2. Deuxième expérience : le "Projet G.O.P.E.C Kafountine (1)

Comme dans le cas précédent, le projet répond à une demande des pêcheurs diola ; cette demande fut formulée en 1979. Le Groupement Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation (G.O.P.E.C.), organisme public sénégalais a vu le jour en 1976 et devint opérationnel en juillet 1978 (Décret du 28 juillet 1978).

Sa mission consiste à "promouvoir la formation économique et sociale de la jeunesse, en ayant recours à des projets productifs" en vue de freiner l'exode rural. Depuis son lancement, le GOPEC a mis en place 32 projets concernant 1 570 jeunes. Outre la pêche, l'organisme s'intéresse à l'agriculture (arboriculture, riziculture, maraîchage) à l'élevage (embouche) et à l'artisanat (vanerie).

Dans le domaine qui nous préoccupe (la pêche), l'Etat Sénégalais finance lui-même, sur le budget National d'Equipement, un certain nombre de projets (2) d'autres font appel pour moitié à des capitaux nationaux (gouvernementaux), pour moitié à des capitaux étrangers accordés par le Fond Européen de Développement (F.E.D)

Le projet GOPEC, étudié ici, reçoit un tel financement mixte : les 50 % FED consistent en argent liquide ; les 50 % Sénégalais comprennent de l'argent liquide, un apport en investissement humain et matériel, les cotisations de jeunes adhérents (tabl. 2).

Le groupement des jeunes pêcheurs diola de Kafountine (leur âge varie entre 15 et 35 ans), constitué en 1979, a reçu les capitaux en mars 1982, sur un compte ouvert à son nom. Le remboursement du prêt dont le montant s'élève à 36,7 millions de CFA, peut s'effectuer sur 5 ans, à concurrence de 75 % ; 9 millions de fonds de roulement doivent être remboursés à 100 %.

Les participants à l'entreprise ont pu utiliser les sommes prêtées pour acheter le matériel qui leur semblait le plus adéquat, le mieux adapté aux conditions de pêche dans la région. Le projet associe un personnel d'encadrement (Président, Trésorier, Secrétaire, Chef du Matériel, Responsable des pêcheurs) à 90 pêcheurs déjà formés auprès des saisonniers guet-ndariens. Soixante dix d'entre eux, constituant les équipages de 16 pirogues, exercent leur métier en permanence à Kafountine ; vingt autres (5 pirogues) passent six mois par an à Cap Skirring (en 1984 toutes les pirogues sont basées à Kafountine).

Sur la plage du village, pour "éviter les ennuis", les jeunes diola ont choisi de s'installer à l'écart, à quelques centaines de mètres au sud de l'emplacement occupé par les migrants. Le groupe travaille pratiquement toute l'année, il ne cesse son activité que durant deux mois d'hivernage ; chacun rentre alors dans son foyer pour se consacrer aux travaux des champs.

La variété du matériel utilisé (360 filets maillants, filets de fond à langoustes, lignes de fond) permet de diversifier les prises. En un peu plus de 5 mois, pendant la saison 1982, les diverses équipes mirent à terre 198 tonnes de poissons (thiofs, capitaines, barracudas, silures, requins) et de langoustes.

Les femmes achètent une partie de la production (silures) et la transforment sur place, le poisson de qualité trouve preneur auprès des maréyeurs de Ziguinchor ou de Dakar qui envoient des camions frigo à proximité du rivage. Une société japonaise établie en Gambie, acquiert à un prix rémunérateur, les ailerons de requin (vendus en 1982 à 2 500 CFA le kg).

(1) Sources : enquête auprès du groupe de pêcheurs de Kafountine et communication de la direction du GOPEC à Dakar

(2) Projets de pêche financés par le seul gouvernement sénégalais : Toude-Tare (projet pêche maritime ayant échoué - le Soleil du 12/01/1983), Sasara dans le Sine Saloum, Djilonguia sur le Songrougrou (projet de pêche fluviale en difficulté que l'on compte reconverter en projet de pêche maritime).

En 1982 (sur 5 mois et 20 jours) les jeunes pêcheurs réalisèrent un chiffre d'affaires de près de 12 millions CFA., soixante pour cent des bénéfices sont partagés entre les membres de l'association, les quarante pour cent restants servent au remboursement du prêt et à l'amortissement du matériel (en 1982, 5 millions de CFA purent être remboursés). La saison 1982-1983 fut moins bonne que la précédente à cause de la raréfaction du poisson (il est à noter que durant cette période les alizés furent particulièrement faibles au Sénégal).

S'il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur la réussite de l'entreprise ; les résultats déjà obtenus laissent fort bien augurer de l'avenir.

En effet, on a évité de nombreuses erreurs commises dans l'entreprise Caritas. Dans le projet GOPEC, les participants avaient une bonne formation préalable. Les lieux de pêche, les espèces cibles furent plus judicieusement choisies, et, surtout les intéressés eurent toute liberté dans le choix et l'acquisition du matériel.

Quelques ombres assombrissent cependant le tableau : pertes occasionnées par la destruction de nombreux filets par les chalutiers qui pêchent à proximité du littoral, en infraction totale au regard de la réglementation sénégalaise (140 filets perdus en 1982, 60 durant la saison 1982-1983, 24 en 1983-84). Des signes d'appauvrissement commencent à se manifester pour certaines espèces (il est difficile de dire si cet appauvrissement est dû à un effort de pêche trop important, ou aux aléas climatiques et hydrologiques). Début 1984, 10 moteurs seulement sont en état de marche, et 7 à 8 pirogues (sur une vingtaine) effectuent des sorties régulières.

C O N C L U S I O N

Toutes ces tentatives faites par les diola, mettent en évidence les difficultés auxquelles se heurte une société de paysans lorsqu'elle veut s'orienter vers une activité nouvelle.

- Les individus désireux de se lancer dans l'exploitation des ressources halieutiques sont d'abord handicapés par une connaissance insuffisante des techniques de la pêche. Certes certains casamançais se sont initiés au contact des populations migrantes (guet ndariens, lébou et niominka) ; d'autres ont reçu une formation à Goudomp, mais pour la plupart la seule issue fut, soit de passer, soit de rester au service de pêcheurs étrangers à la région.

Pour la quasi totalité d'entre eux les préoccupations agricoles l'emportent encore et le métier de pêcheur n'est pas devenu un métier à part entière.

- Les jeunes casamançais se heurtent surtout au problème du manque de capitaux ; les solutions locales n'ont pas encore prouvé leur efficacité ; l'aide extérieure ne fut pas toujours très adaptée aux réalités du milieu physique et humain.

On peut se demander si cet intérêt pour les activités halieutiques n'est pas trop tardif ; les pêches miraculeuses de jadis deviennent rares et des signes de diminution des stocks commencent à se manifester (l'inquiétude des pêcheurs est certaine et peut-être justifiée ?).

Durant des siècles, avant la venue des pêcheurs "nordistes", la pêche traditionnelle diola a respecté équilibres du milieu et a préservé les richesses halieutiques (d'ailleurs sous-exploitées). "La profession est une adaptation de l'homme à la nature"... "la pêche est soumise à une alternance rythmique imposée par les conditions de travail en général, mais qui permet de ne pas détruire systématiquement les réserves de poisson" disait Louis Vincent Thomas dans les années

1950. On peut se poser question de savoir si, actuellement, cette destruction n'est pas amorcée. Si c'était le cas, dans des eaux où régna l'abondance, la recherche de "l'or bleu" exigerait des moyens de plus en plus lourds et de plus en plus coûteux ; les diola, déjà à la recherche de capitaux, éprouveraient d'énormes difficultés pour acquérir ces moyens de production. Les plus rompus au métier de pêcheur auraient la possibilité de vendre leur force de travail dans ces centres de pêche industrielle déjà projeté où d'autres régneront (1). Cela pourrait être la rançon d'un certain progrès.

B I B L I O G R A P H I E

- ANONYME, 1976. - La pêche en Casamance. Pêche Maritime n° 1176, P. 171.
- ANONYME, 1977. ATLAS NATIONAL DU SENEGAL. 147 P.
- ANONYME, 1977. - Baisse de la production de crevettes en Casamance, Pêche Maritime n° 1190, P. 292.
- ANONYME, 1981. - Pêche industrielle : projet de complexe en Casamance. Marchés tropicaux n° 1854, 22 Mai 1981. p. 143.
- BRUNET MORET, 1970. - Etudes hydrologiques en Casamance. Rapport définitif O.R.S.T.O.M. 1970
- CHEVALIER et CLIGNY, 1901. - La Casamance Annales de Géographie, 15 Mars 1901
- DE JONGE (Klass), 1977. - Migration en Casamance. Exemple du village de Birkama. Leiden = communication Africa Studie Centrum.
- DE JONGE (Kliss), 1980. - Une étude d'une lutte de classe en Casamance Relation paysans-pêcheurs, capitalisme - état. Working papers n° 2 1980. Africa Studies Centre. 32 p.
- FAURE (H), VIELLEFON (J), DIOP (C.A.), 1974. - Evolution de la ligne du rivage holocène en Casamance Bulletin A.S.E.Q.U.A.n° 42 - 43 1974 pp 91-00 2 fig.
- FONTANA (A.), WEBER (J.), 1983. - Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise. Décembre 1982) Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 121, 34 p.
- GRUVEL (A.) et BOUYAT (A.), 1906. - Les pêcheries des Côtes Occidentales d'Afrique. Paris. Challamel. 261 p
- GRUVEL (A.), 1908. - Les pêcheries des Côtes du Sénégal et des Rivières du Sud Paris Challamel. 245 p 33 pls, 5 cartes h.t.

(1) Projets d'installations portuaires à Nikine sur le bolon Kachiouane, à Elinkine ; aménagement du port de Ziguinchor.

- KALCK, 1978. - Evolution des zones à mangrove du Sénégal au Quaternaire récent. Etudes géologiques et géochimiques. Thèse III cycle Strasbourg, 122 p.
- LAPPARTIENT, 1976. - Présence d'une plage holocène à Boukotté Casamance Sénégal. Bulletin A.S.E.Q.U.A. n° 47 juin 1976, pp 85-96, 7 figs.
- LE RESTE (L.), 1983. - Etude des variations annuelles de la production de crevettes dans l'estuaire de la Casamance (Sénégal), Doc. Sci., Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 88.
- LHOMME (F), 1978. - Hydrographie et pêche crevetteière. Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 66, 20 p.
- MACLAUD (Dr), 1907. - La Basse Casamance et ses habitants. Bull Soc. Géog. Comm. Paris. 176 p.
- PELNARD (C.), 1950. - Amélioration des embouchures du Saloum et de la Casamance. Rapport de mission in Etudes d'estuaires au Sénégal. Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre Mer.
- POYURE, 2928. - Description de la Côte Occidentale d'Afrique depuis le Cap de Naze jusqu'au Cap Roxo Paris.
- SAUNIER (E.), 1828. - Les Français en Casamance et dans l'Archipel des Bissagos Mission Dangles. Rev. Hist. Col. fr 1914
- SOCECO-PECHART. - Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal (Avril et Sept 1981) Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 83, 38 p.
- SOCECO-PECHART. - Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal (Avril et Sept 1982). Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 90, 29 p.
- THOMAS (L.V.), 1957. -Réflexions sur quelques activités techniques en Casamance. Bulletin I.F.A.N. Série B, Tome XIX, 3-4, Juillet-Octobre. 1957. pp 507-557 ; 5 pl.
- THOMAS (L.V.), 1959. - les diola. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance. Mémoire de L'I.F.A.N. n° 55 et 55+ Vol 1 334 p. Vol 2 pp 345-821
- VALLON (A.), 1862. - La Casamance, dépendance du Sénégal Revue Maritime et coloniale 1862 VI
- VAN CHI BONNARDEL (Régine), 1970. - Aspects récents de l'économie de pêche en Basse-Casamance. La crevette de Ziguinchor. Bulletin I.F.A.N. n° XXII série B, pp. 819-844
- VAN CHI BONNARDEL (Régine) 1978. - Caractéristiques ethniques et socio-économiques des populations de pêcheurs du littoral sénégalais. Plan d'action de la Pêche Sénégalaise. Phase I rapport n° 1 35 p. ronéo.
- VIELLEFON (J.), 1975. - Carte pédologique de la Basse Casamance Domaine fluvio maritime 1/100 000 ORSTOM Notice explicative n° 57, 58 p.

Tableau 1.- Principaux centres recevant les pêcheurs niominka

Pointe St George	: 30 pirogues migrantes niominka
Diogue	: 20 à 25 pirogues migrantes niominka
Saloulou	: 20 " " "
Boudiediette	: 20 " " "
Bakassouk	: 10 " " "
Elinkine	: 10 " " "
Diembering	: 10 " " "
Goudomp	: 6 " " "
nombre de pirogues niominka durant la saison 1982-1983	

Tableau 2. - Financement du projet GOPEC-KAFOUNTINE. (doit être achevé fin 1983)

	Part F.E.D.	Part GOPEC	Etat Sénégalais	
			encadrement	cotisations Intéressées
1ère : tranche	Pirogues 6M CFA Filets 3,9M CFA 3,7M CFA	Formation : 341 000 CFA Inflation : 1,4 M CFA	800 000 CFA	1,06. M CFA
2ème : tranche	2 voitures 6 M CFA	Moteurs 3,4 M Inflation 1,04 M CFA	800 000 CFA	-
3ème : tranche		Fonds de roulement 9 M CFA Inflation : 900 000 CFA	900 000 CFA	

(chiffres fournis par la Direction GOPEC à Dakar)

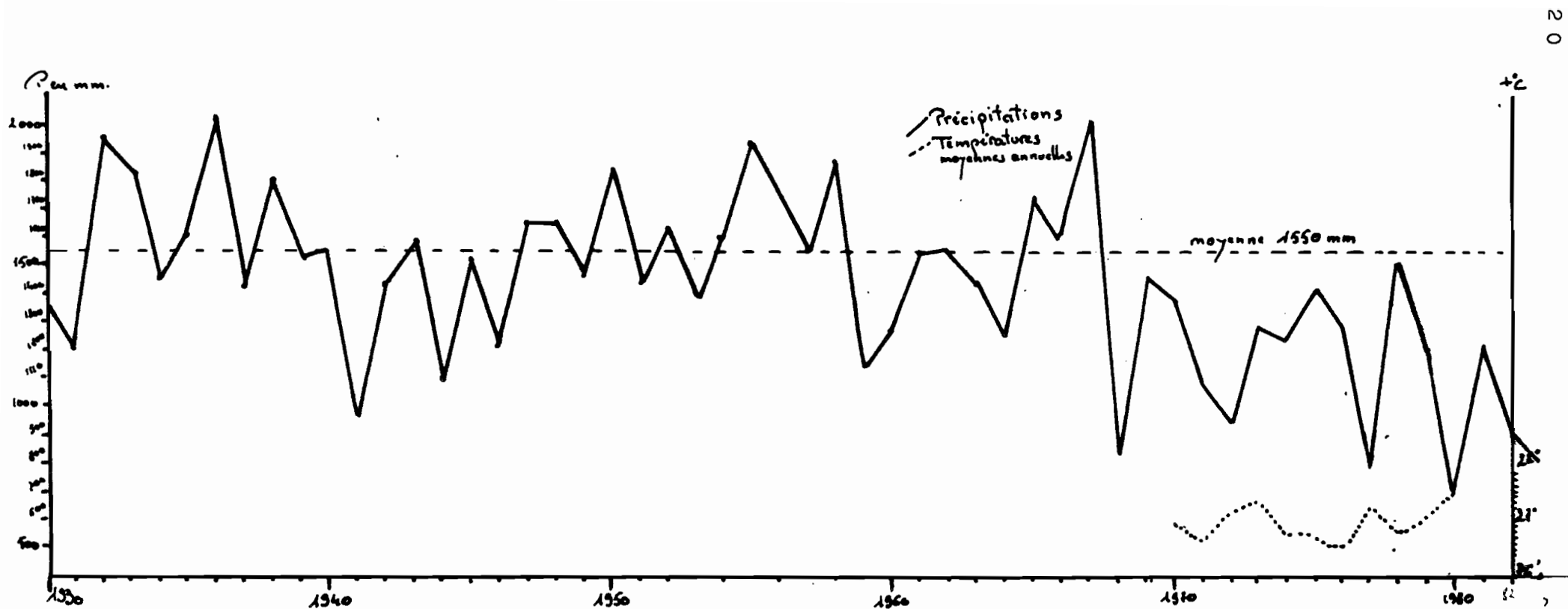
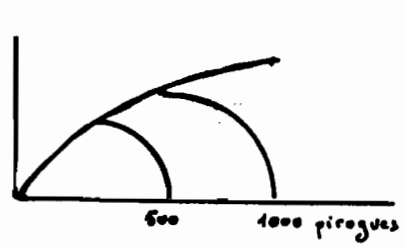


Figure 1. - Evolution de la pluviométrie à Ziguinchor de 1930 à 1981 (Chiffres A.S.E.C.N.A)



St Louis (383)

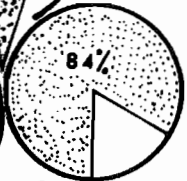
950

243

66

637

Cap Vert (1036)
25%



Kayar (784)

Rufisque (150)
Petite Cote

SENEGAL

Mbour (338)
23%

Joal (576)
76%

Sine Saloum

GAMBIE

Kafountine

Casamance

Basse Casamance Sud (103)
60%

Mouvement des pirogues migrantes (1cm = 300 pa)
 (784) Nombre total de pirogues actives
 50% Proportion de Pirogues migrantes
 Joal Centre(s) de pêche
 0 50kms
 Echelle

Les mouvements de pirogues au Sénégal en avril 1982
 (Chiffres SOCECO PECHART, CRODT Dakar)

FIG. 2.-

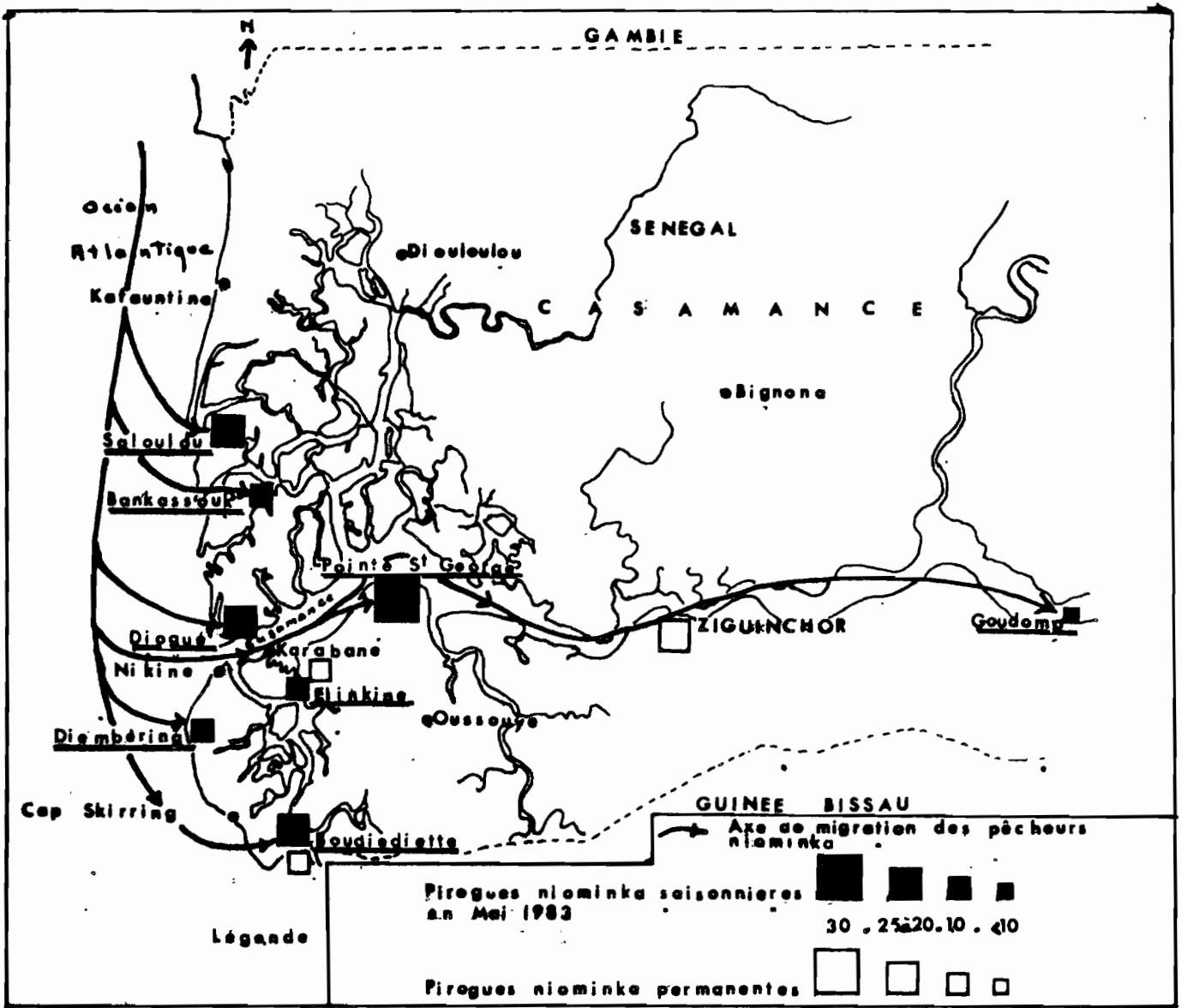
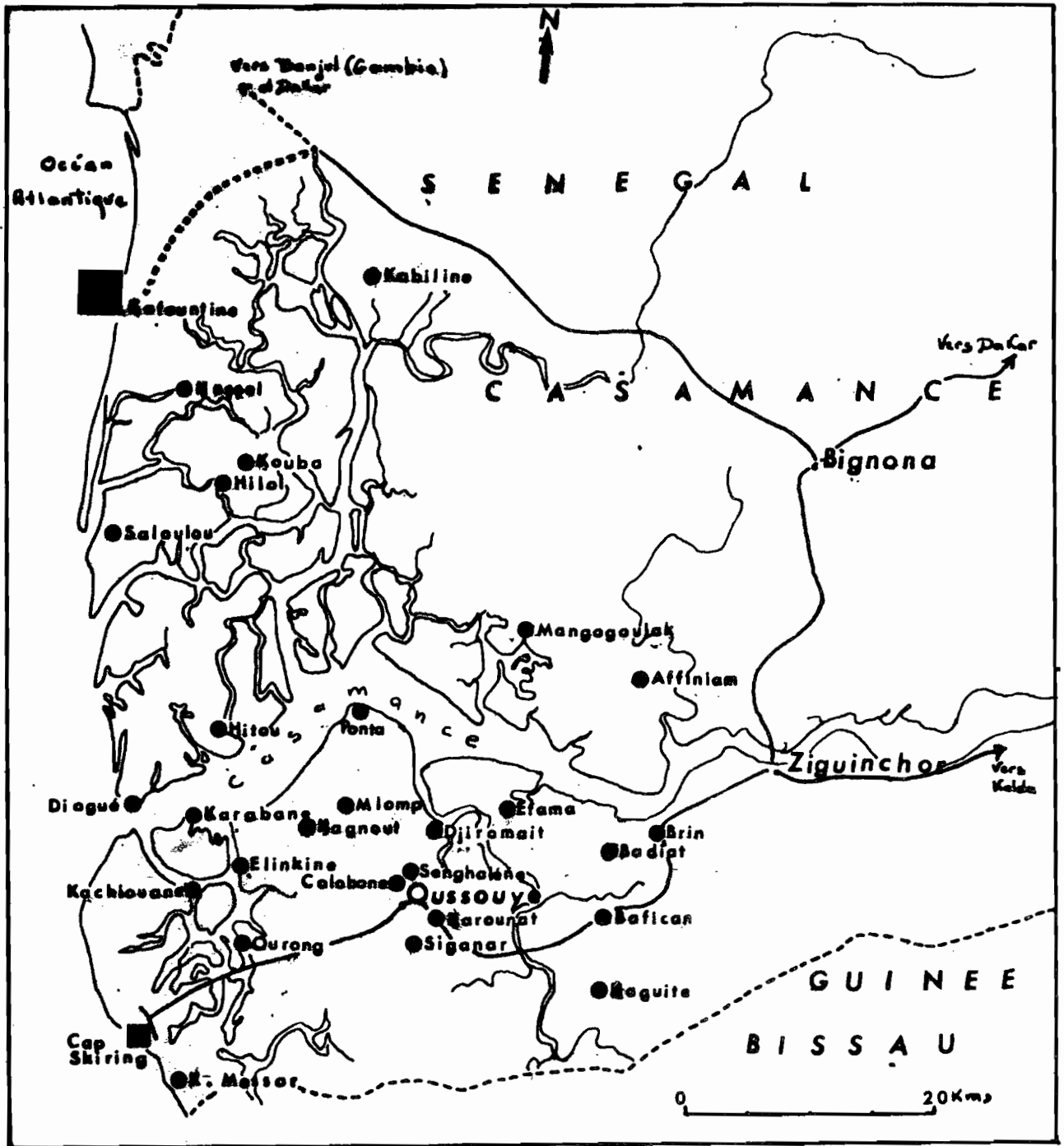


Figure 3. - Les pêcheurs niominka en Casamance (Chiffres pêcheurs)



- Légende**
- Miomp : Projet Caritas
 - Kafountine : Projet GOPEC (implantation des groupements)
 - Route asphaltée (1983)
 - - - - - Piste en latérite

Figure 4. = Groupements de pêcheurs Diola en Basse Casamance en 1982